



CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 8 octobre 2008

Présidence de Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ, Président

Concerne : Préavis 11/2008 REGELEMENT DU CONSEIL COMMUNAL –
REPONSE A LA MOTION DE M. LE CONSEILLER PHILPPE
DISBACH DU 13 SEPTEMBRE 2006 « POUR UNE POLITIQUE
ACTIVE AUGMENTANT LA QUALITE DU DEBAT
DEMOCRATIQUE »

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu le préavis municipal N° 11-2008 du 27 août 2008,
- ouï le rapport de la commission nommée pour examiner de préavis,

décide

1. d'adopter le nouveau règlement du Conseil communal avec les amendements proposés par la commission et acceptés par la Municipalité, ainsi que les amendements du Conseil communal aux articles 20, 60 et 90.
2. de considérer qu'il a été répondu à la motion de M. le Conseiller Philippe Diesbach du 13 septembre 2006 « *pour une politique active augmentant la qualité du débat démocratique* ».

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Jean-Marc CHEVALLAZ

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON



Pully, le 9 octobre 2008